

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 9 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **MARDI 9 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 27 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE SAINT QUENTIN 2023.

2024-04-N° 4

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération du 2022-09-N° 1 du 28 septembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU le Compte Financier Unique 2023 pour le budget de la ZAC de Saint Quentin dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC de Longuenesse) ;

CONSIDERANT QUE le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT QUE le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

APRES QUE Monsieur le Maire s'est retiré, laissant la Présidence à l'Adjoint désigné en début de séance ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en séance le 26 mars 2024 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. DUBUISSON Frédéric et M. RYS Didier) votant **CONTRE** :

ARTICLE 1 - DE PRENDRE ACTE de la présentation du Compte Financier Unique 2023 pour le budget de la ZAC de Saint Quentin lequel se résume ainsi :

A / En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CFU 2023	Chapitre	CFU 2023
002 - Excédent reporté	0,00 €	002 - Excédent reporté	1 015 768,09 €
011 - Charges courantes	122 589,61 €	042 - Opérations d'ordre	2 178 354,15 €
042 - Opérations d'ordre	3 242 971,85 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	10 309,16 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	10 309,16 €	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	96 966,93 €
65 - Autres charges - Subventions	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	372,51 €
66 - Remboursement des intérêts	10 309,16 €		
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €		
TOTAL fonctionnement - Dépenses	3 386 179,78 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	3 301 770,84 €

Le résultat de la section de fonctionnement est de - 84 408,94 €.

B / En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CFU 2023	Chapitre	CFU 2023
001 - Solde exécution SI	3 000 971,85 €	001 - Solde exécution SI	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 178 354,15 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	3 242 971,85 €
16 - Emprunts	44 000,00 €	10 - Dotations et Fonds divers	0,00 €
		16 - Emprunts	0,00 €
TOTAL investissement - Dépenses	5 223 326,00 €	TOTAL investissement - Recettes	3 242 971,85 €

Le résultat de la section d'investissement est de - 1 980 354,15 €.

ARTICLE 2 - D'APPROUVER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ARTICLE 3 - D'APPROUVER l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2023 pour le budget de la ZAC de Saint Quentin.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

